

SEMAINE SAINTE 2020

Pour la liturgie, nous suivrons les préconisations faites par la CEF, intitulée « Note pastorale au sujet des célébrations de la Semaine Sainte 2020 ».

Dimanche des Rameaux et de la Passion de Notre Seigneur

9h50 Nous sommes invités à faire sonner les cloches des églises.

10h00 Bénédiction des rameaux par Mgr LEBORGNE, en direct de la cathédrale sur la chaîne YouTube du diocèse : <https://www.youtube.com/user/evecheamiens/>

*Pour s'unir à ce geste, de chez eux, les chrétiens sont invités à tenir à la main des rameaux qu'ils auront pu cueillir ou fabriquer eux-mêmes. Pour celles et ceux qui sont empêchés ou n'ont pas la possibilité d'avoir des rameaux, des rameaux bénis seront disponibles dans les églises **lors de la première messe dominicale dès la fin du confinement.***

A partir de 10h30, les messes sont célébrées dans les paroisses par les prêtres. Vous pouvez suivre les célébrations soit sur :

- Le Jour du Seigneur – France 2 à 10h30
- KTO - <https://www.ktotv.com> ou <https://www.youtube.com/user/KTOTV/>
- Sur les pages Facebook des paroisses du diocèse qui proposent déjà une retransmission des messes dominicales.

Mardi Saint – messe chrismale :

19h00 Célébration de la messe chrismale par Mgr LEBORGNE à la cathédrale.

Chaque prêtre est invité à célébrer à la même heure en prenant les lectures de la messe chrismale. Là où il y a plusieurs ministres ordonnés ceux-ci sont invités à concélébrer.

Jeudi Saint :

19h00 Célébration de la Cène par Mgr LEBORGNE à la cathédrale

Nous sommes invités à célébrer à la même heure dans l'église paroissiale. Là où il y a plusieurs ministres ordonnés ceux-ci sont invités à concélébrer.

Vendredi Saint :

19h00 Célébration de la Passion par Mgr LEBORGNE à la cathédrale

Nous sommes invités à célébrer à la même heure dans l'église paroissiale. Là où il y a plusieurs ministres ordonnés ceux-ci sont invités à concélébrer.

Veillée Pascale

19h00 Célébration de la Veillée Pascale par Mgr LEBORGNE à la cathédrale

*Nous sommes invités à célébrer à la même heure dans l'église paroissiale. Là où il y a plusieurs ministres ordonnés ceux-ci sont invités à concélébrer. **Sonnerie des cloches pendant le Gloria.***

Dimanche de Pâques

Célébration de la messe de Pâques chacun dans son église paroissiale.

Nous sommes invités à célébrer à la même heure dans l'église paroissiale. Là où il y a plusieurs ministres ordonnés ceux-ci sont invités à concélébrer.

12h00 Sonnerie des cloches dans toutes les églises, si possible, pendant un quart d'heure.

Et n'oubliez pas que vous pouvez soutenir votre paroisse en donnant à la quête :

<https://jedonnealeglise.fr/2ec492da-0425-41b9-b6e9-9727db9c9bb0>